

Analyses et résultats

En 2010, les 1 130 exploitations agricoles implantées sur l'aire urbaine de Bergerac valorisent 33 200 hectares de surface agricole soit près de 40% de la superficie de ce territoire. Le vignoble prédomine au sein d'une agriculture diversifiée. En dix ans, l'aire urbaine a perdu près d'une exploitation sur cinq et 12% de sa SAU soit 4 500 hectares. Ce phénomène impacte tous les systèmes de production, excepté les grandes cultures qui progressent. Certaines exploitations se sont spécialisées et se sont agrandies alors que d'autres ont simplifié leur système productif en supprimant l'atelier « élevage », et en reconvertissant une partie des terres restantes en cultures.

Les exploitations, en 2010, emploient 2 700 unités de travail annuel (UTA) qui équivalent à 20% de l'emploi agricole de la Dordogne. 60% de cette main d'œuvre est salariée et se trouve essentiellement dans les exploitations spécialisées en viticulture, et pour une moindre part en cultures fruitières et en maraîchage. Moins d'une exploitation sur dix diversifie son activité en proposant le plus souvent des services touristiques (hébergement, restauration).

13% des exploitations - hors viticulture - commercialisent leur production en mobilisant des circuits courts. Dans ce cas la vente directe représente le mode de commercialisation le plus pratiqué, le recours à un intermédiaire local (détaillant, restaurateur) étant beaucoup moins fréquent.

La vignoble bergeracois concentre près de 70% du potentiel de production du territoire, mais c'est aussi un marqueur territorial incontournable grâce à ses appellations spécifiques.

Hubert GUICHENEY

L'agriculture de l'aire urbaine de Bergerac

40% de l'espace dédié à l'agriculture

Les 67 communes composant l'aire urbaine de Bergerac regroupent 1 130 exploitations agricoles qui mettent en valeur près de 33 200 hectares de surface agricole utilisée (SAU) soit près de 40% de la superficie totale de ce territoire.

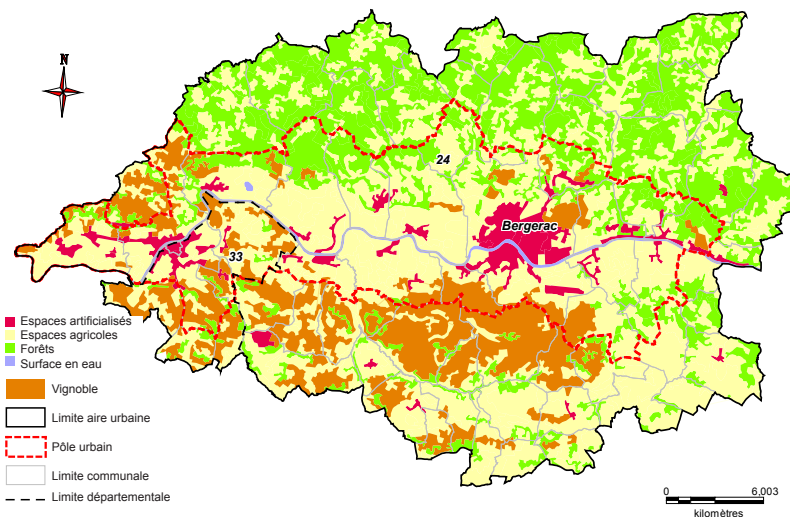
L'agriculture bergeracoise offre une palette de productions diversifiée. Près d'une exploitation sur deux est spécialisée en viticulture, et moins d'une sur cinq en grandes cultures. Un tiers des exploitations pratique une activité d'élevage. Les cultures fruitières et le maraîchage représentent respectivement 5% et 4% des exploitations.

La vigne recouvre près du tiers de la surface agricole utilisée. Viennent ensuite les cultures de céréales, oléagineux et protéagineux (30%), les cultures fourragères, les surfaces toujours en herbe (30%) et les cultures permanentes - vergers pépinières - pour 6%. Les autres cultures et jachères représentent moins de 5% de la SAU.

Une part importante des exploitations viticoles et de cultures fruitières est localisée au sud de l'aire urbaine alors que les autres exploitations se répartissent de manière plus homogène sur l'ensemble de l'aire urbaine.

Un paysage structuré par l'agriculture

Occupation de l'espace sur l'aire urbaine de Bergerac en 2006



Sources : BD Carto, INSEE, Union européenne-SOES, CORINE Land Cover, 2006

L'aire urbaine de Bergerac : Selon le zonage défini par l'INSEE en août 2010, l'aire urbaine de Bergerac regroupe un ensemble de 67 communes, d'un seul tenant et sans enclave. Elle est constituée par un pôle urbain (ensemble de 22 communes présentant une zone de bâti continu qui comptent au moins 2 000 habitants) de plus de 10 000 emplois, et une couronne périurbaine qui regroupe 45 communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Ce zonage a été établi pour décrire l'influence des villes sur le territoire sans pour autant en établir une partition entre urbain et rural. Il s'affranchit du découpage administratif habituel, ainsi 5 communes appartenant à l'aire urbaine de Bergerac sont situées en Gironde.

Des structures de petite taille

Trois quarts d'exploitations individuelles

Près de trois exploitations sur quatre sont des exploitations individuelles et regroupent la moitié de la SAU. La moitié d'entre elles ne dépasse pas 12 hectares de SAU. Viennent ensuite les EARL et les sociétés civiles (SCEA) qui représentent respectivement 11% et 10% des exploitations recensées. Ces entreprises exploitent des surfaces plus importantes : une EARL sur deux valorise plus de 37 hectares de SAU et une SCEA sur deux dépasse 32 hectares de SAU.

Une SAU de 30 hectares en moyenne

Tous statuts confondus, la SAU moyenne est de 30 hectares sur l'ensemble de l'aire urbaine alors qu'elle s'élève à 36 hectares en Dordogne et 32 hectares en Aquitaine.

On dénombre une part importante de structures de faible superficie : la moitié des exploitations implantée sur les communes du pôle urbain ne dépasse pas 14 hectares et la moitié de celles situées sur les communes de la couronne urbaine ne dépasse pas 21 hectares. A contrario, seulement un quart des exploitations dépasse 31 hectares sur le pôle urbain et 42 hectares sur la couronne.

Des chefs d'exploitations plutôt âgés

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 53 ans sur l'ensemble de l'aire urbaine. 43% des chefs ont plus de 55 ans et ils valorisent près de 35% de la SAU sur l'aire urbaine.

Spécialisation et simplification des systèmes d'exploitation

En 10 ans, l'agriculture de l'aire urbaine de Bergerac a perdu plus d'une exploitation sur cinq et 4 500 hectares de SAU. Tous les systèmes de production, excepté les grandes cultures, sont touchés par ce phénomène.

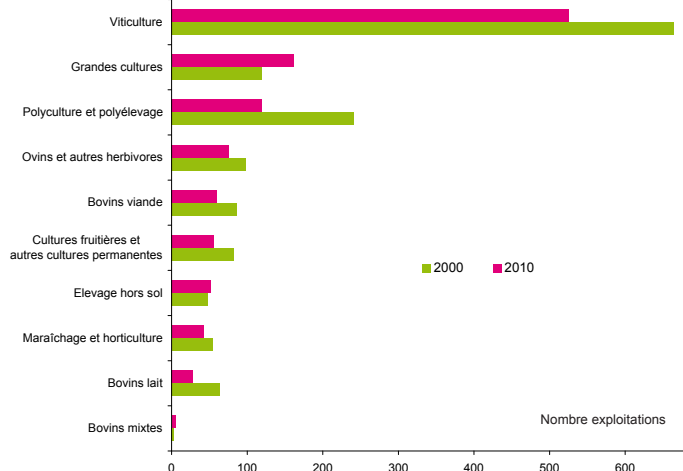
Ainsi, un certain nombre d'entreprises agricoles se sont spécialisées et agrandies. Les exploitations de polyculture - polyélevage et les élevages laitiers perdent plus d'une unité sur deux, mais voient en moyenne leur SAU croître de 7 hectares sur la même période. Les élevages de bovins viande et les cultures permanentes (vergers et pépinières) perdent près d'une exploitation sur trois et les autres systèmes de production près d'une sur cinq.

Seule l'orientation «grandes cultures» enregistre une progression de 35% de ses effectifs d'exploitations et de 50% de sa SAU exploitée. La taille de ces entreprises a légèrement augmenté (+4 hectares de SAU en moyenne) mais en 2010, plus de la moitié d'entre elles ne dépasse pas 11 hectares de SAU. Près de 60% de ses chefs d'exploitation ont plus de 55 ans.

Ainsi, l'essor du système grandes cultures résulte en partie de l'abandon de l'élevage - notamment lorsque le chef d'exploitation envisage de prendre sa retraite - et de la reconversion d'une partie des terres en cultures.

Disparition d'une exploitation sur cinq en dix ans

Aire urbaine de Bergerac : répartition du nombre d'exploitations par OTEX en 2000 et 2010



Source : SSP - Recensements agricoles 2000 et 2010

Une SAU qui diminue et se transforme

Perte de 12% de SAU

Au cours de la dernière décennie, la SAU a diminué de 12% (4 500 hectares) au sein de cet espace. Cette diminution est nettement plus marquée qu'au niveau régional (-6,5%) ou du département de la Dordogne (-7%).

Disparition de 20% de surfaces fourragères

Avec une diminution de plus de 2 200 hectares, les surfaces fourragères sont les plus affectées. Parmi elles, les prairies naturelles perdent près de 1 350 hectares (-18%) et la culture de maïs ensilage a quasiment diminué de moitié en 10 ans (-560 hectares).

La culture de maïs grain en recul

Les céréales enregistrent globalement une diminution de plus de 600 hectares (-8%) largement compensée par les cultures d'oléagineux (+800 hectares). Cette tendance diffère toutefois selon les cultures : la sole de maïs grain et semence perd près du quart de sa superficie (-800 hectares) alors que celle des céréales à paille est multipliée par 1,5 (+2 575 hectares).

Ces modifications d'assolement résultent de la disparition des exploitations d'élevage et polyculture élevage mais traduisent aussi une nouvelle orientation des pratiques culturales vers des espèces plus économes en eau et moins exigeantes en intrants.

La diminution de plus de moitié des surfaces en jachères (-1 600 hectares) peut quant à elle s'expliquer par la diminution des seuils de surface de gel obligatoire requis par la réglementation des déclarations de surfaces PAC.

Par ailleurs, le tabac, culture emblématique de cette région perd près des deux tiers de ses surfaces cultivées et recouvre aujourd'hui moins de 40 hectares.

Stabilité relative des cultures permanentes

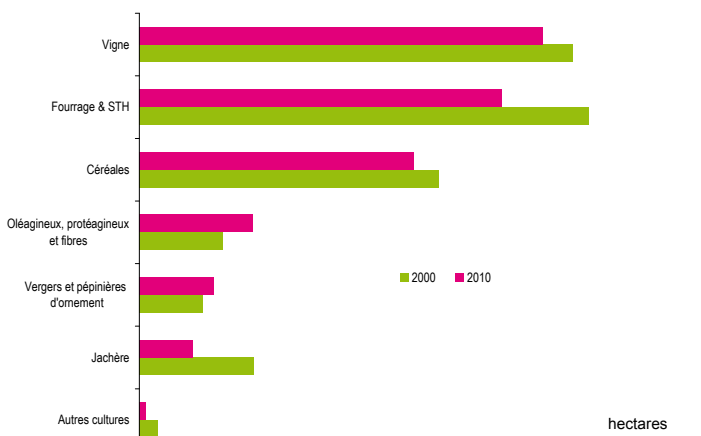
Alors que la SAU de l'aire urbaine s'est réduite de 12% au cours de la dernière décennie, le vignoble résiste mieux en enregistrant moins de 7% de diminution (-770 hectares).

Globalement les surfaces en vergers sont stables : la diminution des surfaces en pommiers (-110 hectares) est largement compensée par l'augmentation de celles de pruniers (+133 hectares) et de noyers (+35 hectares).

Par ailleurs, 250 hectares de pépinières ont été mis en place sur ce territoire entre 2000 et 2010.

Recul des surfaces fourragères entre 2000 et 2010

Répartition des surfaces par type de culture sur l'aire urbaine de Bergerac entre 2000 et 2010



Source : SSP - Recensements agricoles 200 et 2010

Un potentiel économique de production qui se concentre et se spécialise

90% du potentiel de production détenu par les grandes exploitations

Les grandes exploitations, dont la production brute standard (PBS) dépasse 100 000€, représentent 42% des unités productives et contribuent pour près de 90% à la valeur du potentiel de production agricole de l'aire urbaine. Plus des trois quarts d'entre elles sont spécialisées en viticulture.

A contrario, les petites exploitations (PBS <25 000€) représentent 35% des unités productives mais contribuent seulement pour moins de 2% à la PBS de l'aire urbaine. 30% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et moins de 15% le sont en viticulture. La majeure partie des autres se répartissent dans les systèmes de polyculture-polyélevage et/ou élevage de ruminants.

Les exploitations moyennes (PBS comprise entre 25 000€ et 100 000€) représentent 23 % des exploitations et contribuent pour près de 9% à la PBS de l'aire urbaine. Plus de 40% d'entre elles sont spécialisées en viticulture, 13% en grandes cultures, 11% en polyculture-polyélevage, 7% en maraîchage. Les autres se répartissent dans les systèmes spécialisés d'élevage de ruminants.

Les petites et moyennes exploitations se répartissent à peu près équitablement entre le pôle urbain et sa couronne alors que 62% des grandes exploitations sont implantées sur les communes de la couronne urbaine.

70% du potentiel de production assuré par la viticulture

La viticulture contribue pour plus de 70% au potentiel de production agricole de l'aire urbaine, viennent ensuite les vergers et pépinières pour 10% et l'horticulture pour 8%.

Les grandes cultures et l'élevage ne contribuent ensemble à la PBS totale de l'aire urbaine que pour 12% mais occupent plus des deux tiers de la SAU. Ainsi, malgré leur poids économique plus faible que les cultures permanentes, ces deux filières jouent un rôle majeur dans la structuration de l'espace de l'aire urbaine.

Commercialisation : 13% des exploitations - hors vin - pratiquent les circuits courts

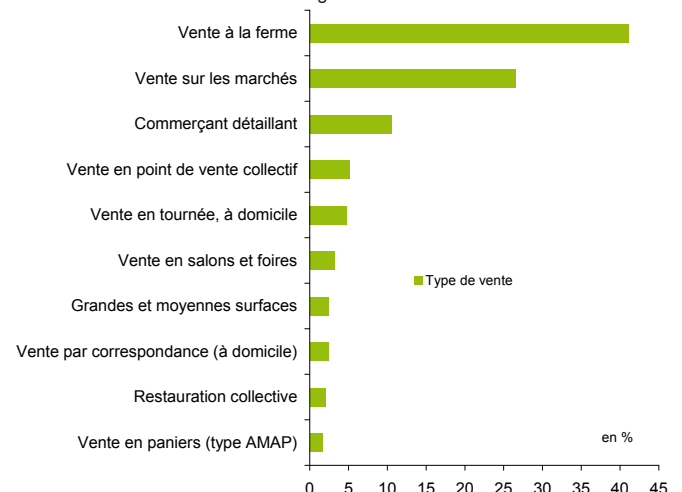
La commercialisation des produits de l'exploitation –hors vin- via des circuits courts concerne 150 exploitations de l'aire urbaine soit un peu plus d'une sur dix. Pour plus de 60% d'entre elles, ce mode de commercialisation génère plus des trois quarts du chiffre d'affaires.

Ce sont les produits animaux (transformés ou non) qui sont les plus souvent vendus dans ce cadre, ils concernent près du quart des exploitations. Viennent ensuite les légumes (18% des cas), les œufs et volailles (14%), les fruits (13%) et le miel (6%).

La moitié de ces exploitations ne mobilise qu'un seul mode de commercialisation. Dans 80% des cas, les transactions s'effectuent en vente directe et plus particulièrement à la ferme (40% des cas) et sur les marchés (27%). Dans 15% des situations de ventes en circuit court, un intermédiaire est sollicité : il s'agit le plus souvent d'un commerçant-détaillant (11%). La restauration ou les grandes et moyennes surfaces représentent chacune moins de 2% des ventes en circuit court. Par ailleurs, 4 agriculteurs pratiquent la vente « en paniers » de type «AMAP».

Prédominance de la vente directe à la ferme

Répartition des ventes en circuits courts de commercialisation sur l'aire urbaine de Bergerac en 2010



Source : SSP - Recensement agricole 2010

Le tourisme à la ferme, principale activité de diversification

Moins de 10% des exploitations de l'aire urbaine ont mis en place une activité de diversification de leur activité au sein de leur entreprise. Hébergement, transformation des produits (hors vin et hors lait) et travaux à façon pour le compte d'autres exploitations sont les plus fréquemment mis en œuvre. Viennent ensuite de manière plus ponctuelle les autres activités liées au tourisme (loisir, restauration, artisanat) mais aussi au bois (sylviculture, transformation).

Très fréquemment, une seule activité de diversification est mise en place sur l'exploitation. Cependant, dans 20% des situations de diversification, deux ou trois activités sont associées au sein d'une même structure, il s'agit le plus souvent d'activités liées au tourisme : hébergement restauration, activités de loisir, transformation de produits autres que le vin ou artisanat.

Les travaux à façon pour le compte d'autres exploitations concernent dans plus de la moitié des cas des travaux viticoles.

Les activités de diversification constituent le plus souvent un revenu d'appoint. Dans près de deux tiers des cas le chiffre d'affaires généré ne dépasse pas la moitié de celui de l'entreprise. C'est seulement dans 15% des cas que le chiffre d'affaires généré par la diversification constitue plus des trois quarts de celui de l'entreprise.

Deux tiers des exploitations pratiquant une activité de diversification sont situées en couronne urbaine.

Un agriculture qui emploie

Importance du travail salarié

Les exploitations de l'aire urbaine de Bergerac emploient 2 700 UTA (Unité de Travail Annuel) en 2010, qui équivalent à plus de 20% de l'emploi agricole de la Dordogne.

60% du volume de travail est assuré par l'emploi extérieur (salariés permanents et saisonniers, ETA, CUMA) alors qu'en Dordogne le travail agricole demeure essentiellement familial (70% du volume de travail).

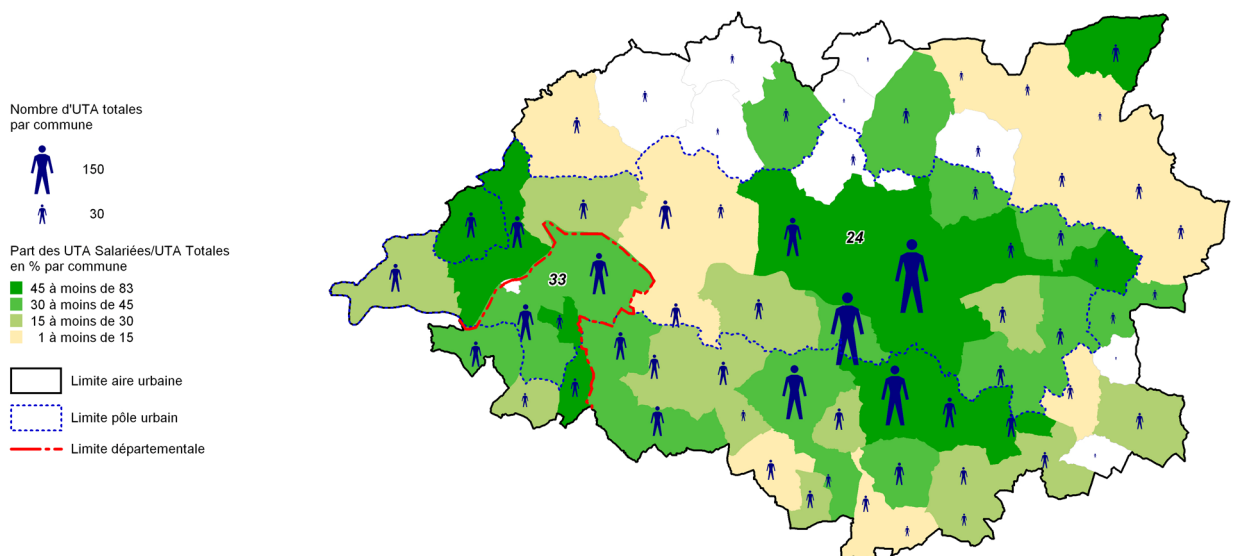
La viticulture principal employeur

Les exploitations spécialisées en viticulture occupent plus de la moitié des emplois, viennent ensuite les exploitations spécialisées en cultures fruitières (16% des UTA) et les exploitations maraîchères (11% des UTA).

Sur les dix dernières années, le volume de travail n'a régressé que de 10% alors que le département de la Dordogne enregistre une diminution de 28%. Cette différence s'explique en partie par le poids du travail salarié dans la main d'œuvre agricole sur l'aire urbaine. En effet, sur la dernière décennie, c'est surtout le travail familial qui a fortement régressé (en particulier les aides familiaux).

Le vignoble bergeracois employeur de main-d'œuvre

Répartition des UTA par commune sur l'aire urbaine du Bergeracois en 2010



Source SSP – Recensements agricoles 2000 et 2010.

Un vignoble reconnu

Premier employeur agricole et premier contributeur en potentiel de production, le vignoble constitue un composant majeur de l'aire urbaine de Bergerac.

Des AOP spécifiques

Le vignoble de l'aire urbaine de Bergerac regroupe près de 10 400 hectares de vignes dont la quasi totalité est classée en AOP. Sur les communes de Dordogne, les AOP « Bergerac » recouvrent près de la moitié du vignoble de l'aire urbaine et l'AOP « Monbazillac » près du quart. De manière plus confidentielle, les AOP « Pécharmant » (470 hectares), « Saussignac » (120 hectares) et « Rosette » sont incluses en totalité sur ce territoire dont elles constituent une spécificité. Quelques communes situées au sud-ouest de l'aire urbaine peuvent revendiquer l'AOP « Montravel » (190 hectares). Sur les communes girondines, ce sont les AOP Bordeaux et Bordeaux Sainte-Foy (2 040 hectares) qui sont revendiquées.

Une composante majeure du paysage

Le vignoble constitue une composante importante du paysage sur la moitié sud du territoire où il occupe la majeure partie de l'espace.

Les exploitations viticoles se démarquent des autres productions

En 2010, près de 600 exploitations agricoles cultivent de la vigne sur l'aire urbaine et commercialisent leur vin ou le livrent à une coopérative. 90% d'entre elles sont spécialisées en viticulture. Dans les autres cas, la vigne vient en complément de cultures fruitières ou s'insère dans un système de polyculture-polyélevage.

Les exploitations viticoles spécialisées se différencient assez nettement des autres productions. Elles exploitent en moyenne près de 33 hectares de SAU (28 hectares sur le pôle urbain et 36 hectares dans les communes de la couronne périurbaine) et plus de 70% d'entre elles sont répertoriées

dans la classe des « grandes exploitations », c'est-à-dire dont le potentiel de production (PBS) dépasse 100 000€. Les petites exploitations représentent moins de 10% des entreprises viticoles spécialisées.

A la différence des autres systèmes productifs, près de 40% des exploitations viticoles ont opté pour un statut sociétaire (EARL, SCEA...) et mettent en œuvre les deux tiers du potentiel économique des exploitations spécialisées en viticulture.

Avec une moyenne d'âge de 51 ans, les chefs d'exploitations spécialisées en viticulture sont sensiblement plus jeunes que la moyenne de l'aire urbaine (53 ans).

Des débouchés commerciaux diversifiés

En 2010, le vignoble de l'aire urbaine a produit près de 476 500 hectolitres de vin dont 70% ont été vinifiés en cave particulière, 28% livré en cave coopérative et moins de 2% vendus en vendange fraîche.

Près des trois quarts des viticulteurs - vinificateurs pratiquent la vente directe

350 viticulteurs vinifient et commercialisent leur production. Près des trois quarts d'entre eux pratiquent la vente directe, mais moins d'un quart l'a choisie comme débouché exclusif. Ainsi, la vente directe est souvent associée au négoce.

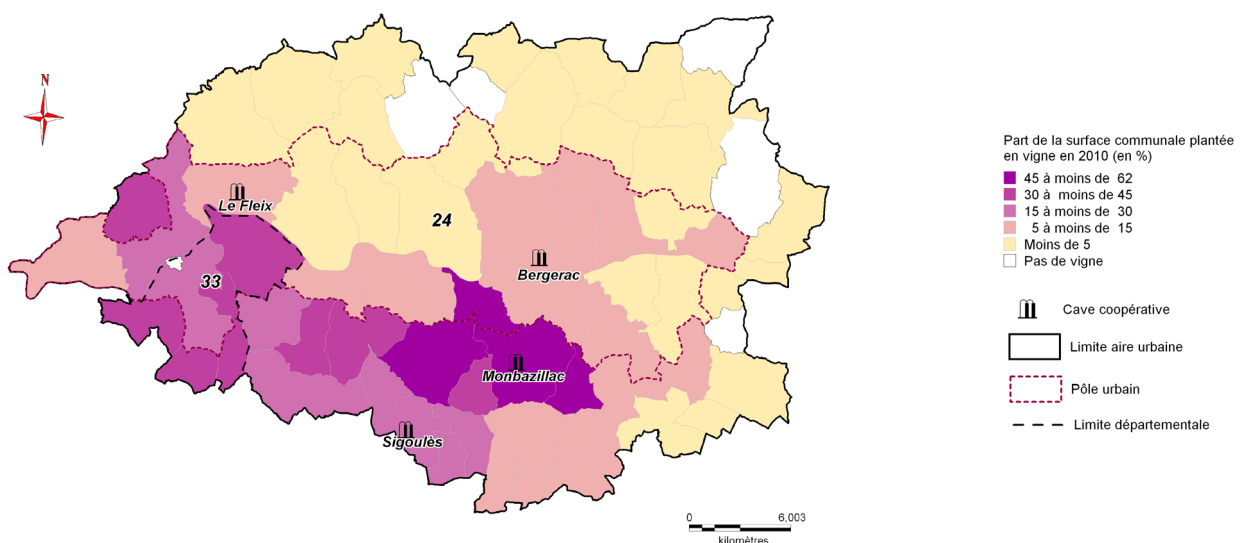
Le commerce de gros (négociants et grossistes) écoule plus de 60% des volumes vinifiés en cave particulière. La grande distribution (GMS) et les détaillants (magasins spécialisés, restauration) distribuent respectivement 4% et 3% des volumes produits.

40% des viticulteurs livrent à une coopérative

Près de 40% des viticulteurs livrent leur récolte à une coopérative. Sur la partie « Dordogne » de l'aire urbaine, 3 coopératives assurent la vinification de la production des diverses AOP : l'Union Bergerac-le Fleix, la cave de Monbazillac et la cave de Sigoulès.

Un vignoble très dense au sud-ouest de l'aire urbaine

Part de la surface communale plantée en vigne (%)



Source : Casier viticole informatisé

Définitions et méthode

Cette étude mobilise les données du dernier recensement agricole et les définitions qui y sont associées.

Exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Elle atteint un **certain dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)
- Sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Surfaces de cultures

Les surfaces de cultures recensées en 2010 ont été ramenées au siège d'exploitation. Il s'agit des terres mises en valeur par les exploitations dont le siège est situé sur l'aire urbaine de Bergerac. Ces terres sont en majeure partie situées sur ce territoire mais certaines d'entre elles peuvent être à l'extérieur. Il s'agit donc des terres dont la gouvernance est située sur le territoire d'études. A contrario les terres situées sur l'aire urbaine et gérées par des exploitations dont le siège ne se trouve pas sur le territoire du Scot ne sont pas prises en compte.

Surface Agricole Utilisée (SAU)

La SAU est la somme des superficies des diverses cultures de l'exploitation, y compris les jachères et les jardins familiaux.

Production brute standard (PBS)

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer selon leur dimension économique en « **moyennes et grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros et en « **petites**

exploitations » lorsqu'elle est inférieure à 25 000€.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (**orientation technico-économique ou OTEX**).

Diversification

Les **activités de diversification** concernent des activités lucratives réalisées par l'exploitant qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de vente de produits transformés - **hors vin** - , ou encore d'agrotourisme, de travaux à façon...

Ces activités peuvent se faire de deux manières : soit au sein de l'exploitation en mobilisant des moyens humains et matériels, soit dans le cadre d'une entité juridique dans laquelle l'exploitant a une participation financière.

Circuit court

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et consommateur.

Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Cette autre entité peut concerner plusieurs producteurs agricoles, voire d'autres acteurs économiques (par exemple un boucher dans le cas de viande et sa mise en caisse). Cette approche se limite aux produits, destinés à l'alimentation humaine - **hors vin** - et issus de l'exploitation. La commercialisation du vin sera abordée dans la fiche viticulture.

Unité de Travail Annuel (UTA)

Une Unité de Travail Annuel (UTA) équivaut à la quantité de travail agricole fournie par un actif occupé à plein temps pendant une année. Les contributions de tous les actifs agricoles présents sur l'exploitation sont exprimées en fractions de temps complet. Elles sont ensuite totalisées pour établir le temps de travail fourni sur l'exploitation.

Les actifs familiaux : personnes de la famille du chef ou des coexploitants travaillant de façon régulière sur l'exploitation (chefs d'exploitation, coexploitants et aides familiaux).

Les salariés permanents non familiaux : effectuent un travail à temps complet ou à temps partiel de façon régulière toute l'année.

Les salariés saisonniers ou occasionnels : salariés qui ont travaillé à temps partiel ou temps complet sur une partie seulement de la campagne agricole.

Pour aller plus loin

Agreste Aquitaine – Données territoriales – Paru - L'agriculture sur le territoire du Scot du Bergeracois.

Agreste Aquitaine – Recensement agricole 2010 – N°1 Septembre 2011 - Premières tendances Aquitaine

Agreste Aquitaine – Recensement agricole 2010 – N°2 Septembre 2011 - Premières tendances Dordogne

Agreste Aquitaine – Recensement agricole 2010 – N°9 Décembre 2011 - La viticulture spécialisée périgourdine 2000-2010 : l'émergence d'une viticulture sociétaire

INSEE Aquitaine – Les quatre pages INSEE Aquitaine – N°195 Octobre 2011 - En Aquitaine, 12 grandes aires urbaines structurent le territoire

Le Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle « Collecte » du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
 Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
 Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2012

Directeur Régional : Hervé DURAND
 Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
 Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
 Dépôt légal à parution
 N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412